

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHELLE - 1704 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 06/07/2026 - 8111 - 2017 B 00320 - 828 227 033 - A-P-S PISCINES

A-P-S PISCINES
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 55 route de Saint Georges
17310 SAINT PIERRE D'OLERON
828 227 033 RCS LA ROCHELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MAI 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 11 828,37 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	11 828,37 euros
Un prélèvement sur le compte « autres réserves » qui est ainsi ramené à 254 858,64 euros	28 171,63 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	40 000,00 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 4,00 euros par part	40 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} juin 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1^{er} janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes. Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

SD fh

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

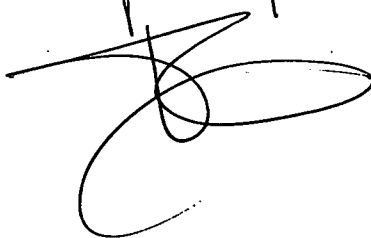
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 mai 2026

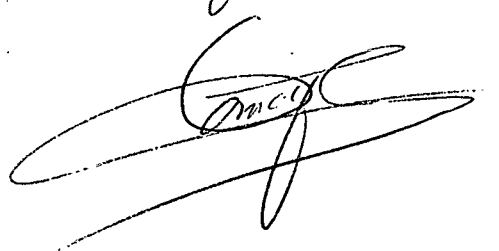
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

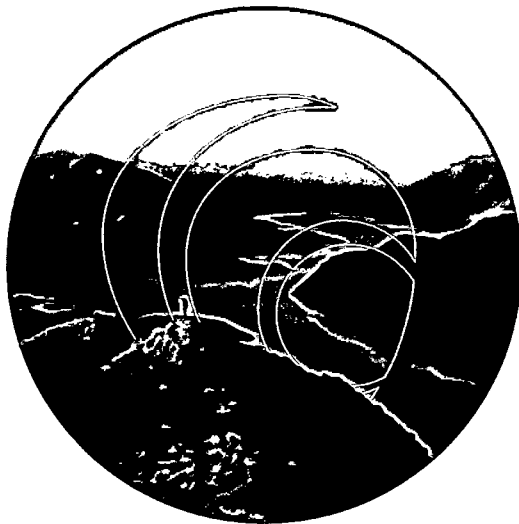
Certifié conforme

Franck BOIZARD
Cogérant Associé

Certifié conforme


Jérôme DESNOYER
Cogérant Associé

Certifié conforme




SARL A-P-S PISCINES

États financiers

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Pisciniste

55 ROUTE DE SAINT GEORGES , 17310, SAINT-PIERRE D'OLERON

SIREN : 828227033

Comptes
certifiés conformes

Comptes certifiés conformes

 bakertilly

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)			31/12/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit - non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 558	- 1 558		
Fonds commercial	54 000		54 000	54 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	9 605	- 2 782	6 823	7 463
Installations techniques, matériels et outillages industriels	33 531	- 20 434	13 097	18 084
Autres immobilisations corporelles	123 835	- 60 531	63 304	64 277
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	876		876	
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 300		6 300	6 300
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	229 705	- 85 304	144 400	150 124
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises	128 094		128 094	164 852
Avances et acomptes versés sur commandes	250		250	
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	49 929		49 929	61 200
Autres créances	24 744		24 744	14 978
Charges constatées d'avance	15 267		15 267	21 025
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	25 000		25 000	25 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	161 843		161 843	108 671
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	405 127		405 127	395 726
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des obligations (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)	634 832	- 85 304	549 527	545 850
(1) Dont à moins d'un an (brut)	6 300			
(2) Dont à moins d'un an (brut)	89 940			
Clause de réserve de propriété - Immobilisations				
Clause de réserve de propriété - Stocks				
Clause de réserve de propriété - Créances				

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (1)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	283 030	282 710
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	11 828	24 320
Acomptes sur dividendes		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	305 859	318 030
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
EMPRUNTS ET DETTES (2)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	52 673	73 208
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	110 806	75 055
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 919	10 061
Dettes fiscales et sociales	58 639	66 342
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 632	3 154
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES (III)	243 668	227 820
Ecart de conversion et différences d'évaluations - passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I à IV)	549 527	545 850
(1) Dont versé		
(2) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	101 204	100 156
(3) Dont emprunts participatifs		